

# Ma demande de Complémentaire santé solidaire sur mon compte ameli.fr



## La Complémentaire santé solidaire : qu'est-ce que c'est ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé, destinée aux personnes au revenus modestes. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de votre situation et de vos revenus.

### Selon vos ressources :

- la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien
- ou la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins d'1 € par jour et par personne en fonction de votre âge.

## Pour qui ?

Pour les personnes :

- qui bénéficient de l'assurance maladie obligatoire (Assurance Maladie, MSA...),
- dont les ressources sont inférieures à un montant qui dépend de la composition du foyer.



## Vous avez besoin d'aide pour la demande de votre Complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez vous adresser :

- Au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre lieu de résidence,
- A l'AREP (Association Réunionnaise d'Education Populaire),
- En Espace Libre-Services des accueils de la CGSS, avec un conseiller pour un accompagnement personnalisé.

## Vous percevez le RSA,

- Vous et les membres de votre foyer avez droit à la Complémentaire santé solidaire **sans participation financière**. Vous devez également en faire la demande sans remplir la déclaration de ressources. Il vous suffit de compléter :
  - les informations concernant votre foyer,

Pour en savoir plus, contactez le

**36 46**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 0811 70 36 46

# MA DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE EN LIGNE

Grâce au service en ligne, je peux demander ma **Complémentaire santé solidaire** depuis mon compte personnel **sur ameli.fr**.

## SIMPLE

Votre demande  
juste en quelques  
clics

## PRATIQUE

Tout se fait en ligne :  
la saisie des informations  
et l'envoi des pièces  
justificatives

## SÉCURISÉ

Un niveau de sécurité  
maximum garanti  
par FranceConnect



## Comment ça marche ?

- 1 Pour remplir votre demande en ligne, **vous devez posséder un compte Ameli.** 
- 2 Connectez-vous à votre espace personnel sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), puis sélectionnez «Mes démarches» et «Complémentaire santé solidaire».
- 3 Remplissez les **3 étapes** du formulaire en ligne :
  - La **composition de votre foyer**
  - Les **ressources de votre foyer**
  - Le **choix de l'organisme qui gèrera votre Complémentaire santé solidaire**
- 4 Joignez les copies des justificatifs préalablement scannés (vérifiez que les fichiers soient bien nets, bien cadrés et lisibles).
- 5 Validez le formulaire.

Une fois votre demande de Complémentaire santé solidaire en ligne enregistrée, vous recevez un accusé de réception dans la boîte de réception de votre compte Ameli. En cas de besoins d'informations supplémentaires, vous serez contacté(e) par la CGSS Réunion.